

L'ECHO des salariés de VINCI

« C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches » (Victor Hugo)

3^e Trim. 2018

N° 18

Ne pas lâcher sur nos revendications et défendre bec et ongles nos conquêtes sociales !



Dans sa frénésie de destructions, le gouvernement Macron, aux ordres du MEDEF, s'attaque à une de nos conquêtes sociales les plus importantes : les retraites.

L'attaque est de grande ampleur : il entend ni plus ni moins détruire notre régime de retraite solidaire par répartition. La nouvelle contre-réforme se serait un régime universel par points qui mettrait à bas les régimes existants, les régimes spéciaux.

C'est François Fillon qui, en 2016 devant un parterre de patrons, avait vendu la mèche sur ce système : « *Le système par points en réalité permet une chose qu'aucun homme politique n'avoue : baisser chaque année la valeur des points et diminuer le niveau des pensions.* ». Ce qui contraindrait bon nombre de salariés à travailler bien au-delà des 62 ans !



Non, nous ne lâcherons pas sur nos régimes de retraite et dans ce combat, les salariés du public et du privé sont dans le même bateau : c'est tous ensemble dans l'unité public-privé que nous disons non au régime de retraite universelle par points !

Sur la question des salaires, là aussi nous ne lâcherons pas sur nos revendications. Particulièrement dans le groupe VINCI, qui annonce encore une nouvelle fois des profits records en 2018 : 26,2% d'augmentation des bénéfices au 1^{er} semestre par rapport à 2017, qui était déjà une année record avec 2 839 millions d'€ de bénéfices, soit 14 602 € par salarié VINCI.

Et chaque année 50% des dividendes sont reversés aux actionnaires, ce qui représentait, en 2017, 6 419 € par salarié VINCI ! Le salaire annuel du PDG, Xavier Huillard, lui aussi atteint des

sommets : 4,23 millions d'€ en 2017.

Vous connaissez tous le fameux slogan de la direction du groupe VINCI (« *les réussites sont celles que l'on partage* »), mais force est de constater que c'est surtout avec les gros actionnaires que l'on partage les bénéfices, car pour les salariés VINCI dans leur écrasante majorité, c'est encore et toujours l'austérité salariale.

Alors que les négociations annuelles obligatoires (NAO) vont s'engager dans les entreprises du groupe, nous ne lâcherons pas sur notre revendication d'augmentation générale des salaires de 300 € pour tous les salariés VINCI !

Dans ce numéro

Editorial	1
Non à la privatisation d'Aéroports de Paris !	2
Les risques de l'épargne salariale	2
Tri des bagages à Roissy-CDG : une grève unitaire victorieuse	3
Films : Le bonheur au travail	3
Tensions sur le GCO	4
Leur responsabilité sociale et la nôtre	4
Les péages autoroutiers, zones de non-droit pour nos syndicats, et eux seuls ?	4
Réforme des retraites : détruire le « modèle » français	5
Les normes protègent les plus faibles	5
Libres, BD : Intérim, l'esclavage moderne ?	6
CGT-AGO : qui sommes-nous ?	6
Le mur de l'Atlantique, Monument de la Collaboration	7
Qatar : des progrès plutôt lents	7
Grand Paris et insertion	8



Non à la privatisation d'Aéroports de Paris !

Le collectif des syndicats CGT VINCI est entièrement solidaire de la position du syndicat CGT ADP (voir déclaration commune parue dans L'ECHO N° 16).

C'est pourquoi nous portons à la connaissance des salariés VINCI la **motion commune CGT et FO au dernier Comité d'établissement d'ADP** (extraits) :

« (...) **Le service public est en danger**

En privatisant, le gouvernement livre un monopole public au secteur privé, s'affranchissant du principe constitutionnel qui commande qu'un service public national soit la propriété de la collectivité.

De par le nombre de passagers, le hub, les nombreuses destinations dans le monde desservies en France uniquement au départ de nos aéroports, et avec 90% du fret aérien, ADP est un service public national et non régional comme l'indique le conseil d'Etat.

Usagers, passagers, riverains, salariés, vont en subir les frais. Tout le monde va y perdre, sauf évidemment les actionnaires.

Le statut du personnel et les acquis et garanties collectives qui en découlent (manuel de gestion) sont en danger

De l'aveu même du PDG (...) « l'exigence de compétitivité » commande de faire évoluer « certains dispositifs qui sont anciens et qui pèsent sur notre compétitivité (...) »

Nous ne le savons que trop bien, pour les actionnaires et la compétitivité, que les dispositifs anciens sont en fait les acquis sociaux et seront remis en cause dès la vente d'ADP.

Les emplois statutaires sont en danger

Qui dit statut dit emplois et force est de constater que depuis l'arrivée des capitaux privés avec la transformation en SA en 2005, 1 700 emplois ont disparu au profit de la sous-traitance et ses emplois précaires.

Qui peut croire qu'un nouveau concessionnaire privé stoppera la baisse des effectifs ? (...)

Poursuite des réorganisations à outrance

Nous le voyons dès à présent : Avec la mise en place d'un plan stratégique basé sur la meilleure rémunération pour les actionnaires, le PDG multiplie les réorganisations au point que d'ici 2020, plus de 90 % des agents ADP auront subi une réorganisation.

[Cela génère] un mal être chez de nombreux agents (...). La privatisation va généraliser ces situations désastreuses pour les agents. (...)

Les agents n'ont pas dit leur dernier mot ! (...) ■

ENERGILEC au pain sec

Diviser pour mieux régner, vieil adage, mais toujours d'actualité. En l'espace de 7 ans VINCI a détruit une entreprise où il faisait presque bon de travailler (ce n'était pas le paradis quand même, il ne faut pas exagérer, car un patron reste un patron ...), pour les éclater en une multitude d'entités au sein desquelles la compétence n'est plus le sujet, seule la rentabilité financière compte.

ENERGILEC créé en 1987 par un véritable entrepreneur, un vrai « chef d'entreprise » (pas ceux à la VINCI), a décidé sous des prétextes qui lui appartiennent de se vendre à **VINCI Construction** en 2001.

Naturellement une réelle inquiétude s'est emparée de chacun des salariés, surtout que financièrement VINCI Construction via sa filiale SOGEA opéra de suite son *racket* sur le chiffre d'affaires et son *hold-up* sur la totalité des bénéfices, mais la Direction gardait la maîtrise organisationnelle de l'entreprise.

Mais en 2010 **VINCI Energies** s'empare d'ENERGILEC et de ses filiales (VIRON-ENERGIE Sécurité) et c'est là que commence la longue descente annoncée aux enfers.

En peu de temps, ENERGIE Sécurité est « *revendue* » à un autre prédateur économique qui rachète tout ce qui bouge et qui gagne un peu d'argent, pas assez rentable.

VIRON finit par intégrer le Pôle Industrie du moment et à ce jour n'existe plus ou quasiment plus.

Pour ENERGILEC, doucement mais sûrement, la Direction devient un simple exécutant aux ordres du Directeur de pôle, eux-mêmes aux ordres des Glade, Adam et consort, dont le seul et unique but est le rachat de sociétés afin de les *racketter*, les « *holduper* », pour remplir les poches des actionnaires mais également les leurs, car feraient-ils autant de dégâts ne serait-ce qu'à 5 000 €/mois ?

L'organisation n'appartient plus à ENER-

GILEC, et les Directeurs devenus les fameux « *chefs d'entreprises* » à la VINCI, sont sommés d'obéir sinon c'est la porte (certains ne se font pas prier et devancent les ordres quand même, les rémunérations indécentes démotivent toujours un peu).

Donc à coups de QUARTZI, de CODEX, de division en entreprises (7 à ce jour), de remontées obligatoires de PAT (presqu'accidents), de réunions de sécurité stériles, de label diversité dans lequel rien ou quasiment rien n'est respecté (le but était d'avoir le label mais après...), de suppression des primes de travaux, d'amputation des salaires consécutive à la réforme des paniers, etc., VINCI a démotivé la quasi-totalité des salariés, du technicien jusqu'à une certaine hiérarchie (pas toute il est vrai).

Aujourd'hui n'existent plus que 7 entreprises quasiment indépendantes fonctionnellement où certaines se retrouvent au niveau d'ENERGILEC il y a 15 ans sur le plan professionnel, tous les acquis de compétences et notamment la MQSE ont quasiment disparus, c'est le chacun pour soi, car pour VINCI il ne suffit plus de détruire les entreprises matériellement, mais de leur faire perdre leurs compétences.

Et pour clore son opération de destruction, VINCI divise ENERGILEC en deux sociétés, pas encore juridiques mais ça ne saurait tarder, avec la disparition de son Directeur Général qui est invité à continuer son « *métier* » dans une autre société. ■



GABS.

Tri des bagages à Roissy-CDG : une grève unitaire victorieuse



Stagnation des salaires, travail au 4^e sous-sol, dans le bruit et une chaleur excessive, horaires décalés, départs non remplacés... Le 14 juillet dernier, excédés par la dégradation de leurs conditions de travail et de rémunération, les salariés des deux sociétés chargées de la gestion et de la maintenance des trieuses à bagages du terminal 2E de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaulle se sont mis en grève. Décidés aussi à en finir avec les différences de traitement suivant que l'on est employé par l'une ou l'autre de ces sociétés, alors qu'ils sont mélangés dans les équipes et font le même travail.

Une semaine avant, le syndicat **CGT** de **CIGMA-IDF** (VINCI Energies, marque Actemium) et le syndicat **CFTC** de **SIEMENS PPAL** s'étaient unis pour demander à leurs directions respectives d'ouvrir des négociations, portant notamment sur une revalorisation des rémunérations. En vain.

Alors, **du 14 au 19 juillet 2018**, la moitié des salariés des deux sociétés concurrentes CIGMA et SIEMENS se sont mis en grève. Six jours pendant lesquels ils sont restés unis et solidaires, malgré les cam-

pagnes de presse dramatisant les perturbations engendrées dans la livraison des bagages, malgré les pressions policières (expulsions, tentatives de retrait des badges syndicaux, drapeaux et même gilets d'entreprise), et malgré le remplacement des grévistes en toute insécurité (infractions constatées à deux reprises par l'Inspection du Travail)...

Leur détermination a fait céder les deux directions, qui ont dû harmoniser leurs rémunérations. Ils ont obtenu **des augmentations entre 200 et 250 € bruts mensuels**, ce qui représente plus ou moins 10 % d'augmentation de leur pouvoir d'achat :

- Une prime mensuelle de 120 € bruts ;
- L'augmentation de la prime de fin d'année (PFA) de 15 %, ce qui amène à un véritable 13^e mois ;
- Un cumul des majorations nuit et jours fériés ;
- La majoration à 100 % des dimanches travaillés ;
- Le paiement des heures de grève ;
- Quelques améliorations catégorielles et la réouverture des négociations pour la prise en compte de l'ancienneté.

Une fois de plus, démonstration est faite que lorsque les salariés se mobilisent, ils obtiennent gain de cause. Non seulement bon nombre de leurs revendications ont été satisfaites, mais en plus c'est une victoire morale : ces travailleurs ont exigé et obtenu que les deux directions leur apportent une réponse commune.

Ce succès est à mettre au profit de la mobilisation des salariés, qui ont su construire l'unité entre les deux syndicats des deux sociétés concurrentes.

La direction a tenté de nous remplacer par des salariés de SDEL Transport et tous les cadres chargés d'affaire de CIGMA IDF (15ene). Face à cette situation, il est immoral de salir la grève des collègues surtout quand on fait partie du même moulin, un jour viendra leur tour et notre soutien sera préférable à la cassure du mouvement.

Nous sommes tous salariés avant d'être concurrents. ■

Films

VERSION LONGUE

Le BONHEUR AU TRAVAIL

Réalisé par Martin Meissonnier
Conseiller scientifique Isaac Getz



« Le travail oppresse ? Comme en témoigne la vague de suicides dans les grandes entreprises, le mal est profond. Ce fléau fait sans arrêt de nouvelles victimes.

Aux USA, 75 à 90% des travailleurs consultent le médecin pour des raisons de stress au travail (source American Institute of Stress). C'est aujourd'hui un problème majeur de notre société. Et si la solution se trouvait dans l'organisation même de l'entreprise ?

Aujourd'hui, quelques entreprises dans le monde s'efforcent d'inventer de nouveaux modèles d'organisation et de créer un concept de travail loin du système pyramidal, favorable aux pratiques égalitaires, à l'élimination des hiérarchies et des niveaux de contrôle, au partage des informations...

Dans neuf entreprises basées dans différents pays (Inde, Etats-Unis, France, Belgique, Finlande...), cette enquête nous révélera quelques solutions innovantes qui redonnent place à la confiance, à la liberté et à la créativité dans l'environnement de travail. »

Le documentaire colle de près aux cas réels, ce qui donne un bon aperçu de cette mouvance managériale qui cherche à trouver de nouveaux gisements de productivité en supprimant l'encadrement intermédiaire et en responsabilisant les salariés. Quelques voix critiques sont les bienvenues, pour percevoir combien il s'agit aussi d'instaurer le contrôle des performances de tous par tous, et l'effacement des individus au profit du collectif – soit au final un projet de bonheur assez totalitaire... Néanmoins, quand on compare avec ce que l'on connaît dans nos entreprises d'un autre siècle, on ne peut qu'être stimulés dans nos revendications ! ■

Documentaire de Martin Meissonnier
ZED, 2015 – 90 mn

Tensions sur le GCO

Le GCO, ce projet de contournement autoroutier de Strasbourg, concédé par l'Etat à VINCI, est entré dans une phase cruciale, depuis que les travaux ont été autorisés par arrêté préfectoral le 30 août dernier.

Des travaux qui ont commencé le 10 septembre à 5 heures du matin, avec l'envoi de 550 gendarmes mobiles assistés d'un hélicoptère et de drones, et suivis d'engins d'arrachage des arbres. La petite zad de Kolbsheim est brutalement évacuée, malgré l'engagement pacifique des habitants du village et de son maire, gazé 4 fois au cours de la semaine. Les jours suivants, des manifestations se multiplient, avec la présence d'élus et des eurodéputés José Bové et Karima Delli (blessée lors d'une charge des mobiles).

La contestation monte de toutes parts, la population n'admettant pas que les travaux aient débuté alors que de nombreux recours déposés par Alsace Nature sont en cours de traitement devant le tribunal administratif de Strasbourg. Celui-ci vient ainsi de suspendre la construction du viaduc de Kolbsheim, le 14 septembre, alors que plusieurs hectares de forêt ont déjà été rasés !

L'espoir est grand de voir les tribunaux obliger VINCI à quitter les lieux, conformément aux vœux de **80 % du public consulté** et aux avis officiels préalables à l'autorisation de démarrage des travaux, **tous négatifs**. Mais le 26 septembre, le tribunal administratif de Strasbourg rend un jugement surréaliste : reconnaissant qu'il y a bien « **un doute sérieux quant à la légalité de la décision contestée** » d'autoriser les travaux, il refuse néanmoins de les suspendre, « **à titre exceptionnel** », car ces travaux « **s'accompagnent de troubles à l'ordre public nécessitant la présence des forces de l'ordre** »...

Cette justice d'exception couvre ouvertement le déni de démocratie qui permet à VINCI, protégé par l'Etat et ses forces armées, de saccager la biodiversité et d'enfumer les strasbourgeois, **dans le seul but d'accroître et d'attirer vers ses péages le trafic nord-sud des poids lourds européens** (voir L'ECHO N° 14).

Le 8 octobre, dans une déclaration outrancière, **Pierre Coppey**, directeur général adjoint de VINCI Autoroutes, tente de nous faire voir le monde à l'envers : il dénonce « **la violence sans précédent à laquelle sont confrontés les salariés de VINCI et des entreprises travaillant sur le projet** ». Selon lui, la « **rhétorique** » des opposants au projet « **emprunte à la violence terroriste et à l'appel au meurtre** » – des propos qui mériteraient une plainte pour **diffamation**. ■

Les péages autoroutiers, zones de non-droit pour nos syndicats, et eux seuls ?

Ils étaient une soixantaine de militants CGT et FO à avoir investi le péage de Gignac, sur l'A20 dans le Lot, dans le cadre d'une journée d'action interprofessionnelle nationale, le 28 juin dernier. Une distribution de tracts contre les réformes du travail et la casse du service public qui vaut à certains syndicalistes depuis d'être convoqués à la gendarmerie.

Pour Jérôme Delmas, secrétaire général de l'Union Départementale CGT, cette audition libre s'apparente à de l'intimidation : « *On veut faire taire l'action syndicale. Le gouvernement est-il à ce point aux abois qu'il veut en découdre par l'autorité et la menace ? C'est de la discrimination syndicale* », lançait-il, en comparant avec « *les actions des agriculteurs en février suite à la refonte de la carte des zones défavorisées pour lesquelles aucune plainte n'a été déposée par VINCI Autoroute ou par l'Etat, malgré le coût des dégradations* ».

Il prévenait alors que « *d'autres mobilisations seraient engagées si l'intimidation syndicale ne s'arrêtait pas* », martelant au passage la détermination de la CGT à s'opposer aux ré-

formes régressives du gouvernement et appelant les citoyens à se mobiliser. ■



FABIEU ROUSSEL
DÉPUTÉ DU NORD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Monsieur Xavier HUIILLARD
Président Directeur général de VINCI
1 cours Ferdinand de Lesseps
92851 RUEIL-MALMAISON Cedex

Bruay-sur-l'Escaut, le 5 septembre 2018

Monsieur le Président Directeur général,

J'ai récemment été saisi de la situation de cinq syndicalistes de la CGT, objets d'une plainte émanant de votre entreprise.

Madame Sophie COUQUE, Messieurs Gérard ANTOINE, Michel CHABAUD, Jérôme DELMAS, William GOUT ont ainsi été auditionnés par la gendarmerie nationale, suite à une action syndicale menée le 28 juin 2018 au péage de Gignac, sur l'autoroute A20.

Les syndicats CGT et FO avaient alors organisé une distribution de tracts accompagnée d'une levée de barrières, initiative annoncée par tract et voie de presse.

Alors que VINCI avait fermé le parking attenant au péage, les manifestants ont été contraints de se garer en bord de route.

Suite à cette action, votre entreprise a déposé plainte pour un préjudice évalué à 3 000 €.

Cette procédure en justice et les sommes réclamées suscitent beaucoup d'émotion et d'indignation, surtout de la part d'un groupe important comme le vôtre.

Les syndicalistes n'ont commis aucune dégradation et venaient défendre le monde du travail. De plus, des actions similaires menées par d'autres organisations, notamment la FNSEA, n'ont pas donné lieu à de telles poursuites de la part de VINCI et c'est une sage décision de votre part.

C'est pourquoi, dans un souci d'apaisement, je vous serais reconnaissant de bien vouloir renoncer aux procédures engagées contre les cinq syndicalistes.

Vous remerciant par avance pour les prolongements que vous réserverez à la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président Directeur général, mes salutations distinguées.

h. rous

Fabien ROUSSEL
Député du Nord

Leur responsabilité sociale et la nôtre

Et nous, salariés de VINCI, embarqués plus d'une fois sur des projets ou des tâches contraires à nos **valeurs**, que voulons-nous ? Travailler à construire un monde meilleur, plus juste et respirable, ou saccager un peu plus une planète en danger – pour le seul bénéfice à court terme d'actionnaires insatiables ?

Quel droit de regard exercer sur les travaux qu'on nous impose, et que faire, **individuellement et collectivement**, pour nous opposer aux plus néfastes ? Telle est notre responsabilité sociale, d'autant plus exigeante que nous devons l'exercer sous la pression du chantage à l'emploi et d'un contrôle interne toujours plus autoritaire.

Telles sont les questions que nos organisations syndicales doivent se poser, si nous ne voulons pas être à la remorque de la **RSE** (« **Responsabilité sociale des entreprises** »), ce concept patronal relancé par la loi PACTE, et sur lequel VINCI semble s'agiter beaucoup ces temps-ci...



Réforme des retraites : détruire le « modèle » français

Le modèle de retraite par répartition en France est reconnu dans le monde entier comme un des plus équitables, mais depuis 25 ans les gouvernements successifs sous l'impulsion du MEDEF, n'ont cessé au non d'une équité de façade, d'allonger l'âge de départ, et de le déconnecter du salaire.

La Démarche MEDEF & MACRON

Ce qu'ils veulent, c'est liquider tout le système par répartition. Tout d'abord avec une phase de concertation avec un haut fonctionnaire aux retraites qui annonce une « réforme systémique » qui est déjà écrite (drôle de concertation).

1ere Etape : Allonger la durée de cotisation de manière illimitée

Dans ce nouveau système, le montant de la retraite du régime général ne serait plus calculé sur les 25 meilleures années, mais sur toute la vie (y compris les petits boulots qui aujourd'hui ne sont comptabilisés que pour les trimestres).

Aujourd'hui il y a un âge légal qui déclenche le calcul à taux plein, 62 ans ou 60 ans pour ceux qui ont commencé à travailler très tôt.

Avec le projet du gouvernement ce serait terminé : « J'ai assez de points, je pars à 62 ans, je n'ai pas assez de point je reste » (Jean-Paul Delevoye Haut-commissaire à la réforme des retraites).

2eme Etape : Le montant des pensions ne sera plus du tout garanti

Avec le projet du Gouvernement, il n'y a plus de garantie de niveau des pensions, puisque tout dépend de la valeur du point. Le Taux de cotisation restera fixe, mais dans les fait pas la pension.

La valeur du point va dépendre de l'équilibre du système : « Faire en sorte que le système demain, soit adaptable aux périodes de croissance et que nous puissions sans psychodrame avoir une capacité d'adaptation » (J-P Delevoye Haut-fonctionnaire à la réforme des retraites).

Ce dernier souhaite livrer la pension de retraite à la fluctuation des marchés financiers.

3eme Etape : Favoriser les épargnes d'entreprise et les fonds de pensions

Notre système actuel dépend des années travaillées et des années attribuées (en cas de chômage, de maladie, de maternité...)

Dans le nouveau système, ce qui compte c'est de cotiser beaucoup pour avoir un gros « capital point ». En outre le projet instaure l'individualisation : chacun est seul avec sa situation personnelle et ne bénéficie plus de la protection des droits collectifs.

A qui profite le crime ?

Le projet du gouvernement Macron poursuit le même but que les ordonnances contre le droit du travail : liquider les droits collectifs, individualiser les « parcours ».

Le groupe VINCI est bien entendu très intéressé par cette réforme puisque VINCI comme toutes les entreprises du CAC 40 possède une épargne salariale et retraite (CASTOR, Archimède)

Bien sûr les augmentations de salaires sont directement impactées par cette méthode de rémunération capitalistique. ■



Les normes protègent les plus faibles

Voici un an, Emmanuel Macron avait annoncé une prochaine « réduction des exigences des normes environnementales et sociales » dans le Bâtiment, « y compris sur des normes qui relèvent de très bon sentiments », dans le but d'obtenir « une production massive » de logements neufs à bas coût.

Nous avons signalé la mise en œuvre anticipée de cette déréglementation sur l'île antillaise de Saint-Martin, pour accélérer la reconstruction des logements détruits par l'ouragan Irma (L'ECHO N° 14).

La loi Elan (Evolution du logement, de l'aménagement et du numérique), adoptée le 3 octobre par une majorité de députés, concrétise cette déréglementation.

Elle « assouplit » notamment les règles en matière d'accessibilité des personnes en situation de handicap. Depuis 2005, les maîtres d'ouvrage avaient l'obligation de rendre 100 % de leurs logements accessibles aux personnes handicapées, ce qui dérangeait fort les promoteurs immobiliers.

Dorénavant, seules 10 % des constructions neuves devront être accessibles, les autres devant simplement être « facilement adaptables » : il faudra démolir puis reconstruire les cloisons de la salle de bain et des sanitaires pour les faire plus grands en cas de besoin...

Par ailleurs, où seront situés les 10 % de logements adaptés ? Au rez-de-chaussée, pour éviter de faire un ascenseur ? Une personne handicapée a le droit d'aller voir des amis non handicapés chez eux ! C'est un abandon de la philosophie précédente, qui était de gommer toute discrimination sur l'accessibilité.

Cette logique qui consiste à supprimer les normes est générale : la loi Elan s'accompagne de la loi de Confiance (sic), qui fait passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats. A ce titre, on pourra déroger à énormément de règles, et notamment aux règles de sécurité incendie et du code de la construction. On se rappelle avec effroi l'incendie de la tour Grenfell, à Londres, le 14 juin 2017 : parce qu'il fallait soi-disant construire rapidement des logements sociaux, on a fait une façade dont on savait qu'elle était inflammable...

En l'absence de normes, ce sont évidemment les plus faibles qui seront les premières victimes. ■

D'après Emilie Bartolo (Défense protection architecte), L'âge de faire n° 133

INTERIM L'esclavage moderne ?



Plus de deux millions
de travailleurs intérimaires

ENQUÊTE TEMOIGNAGES

Serge SANCHES

« Ils sont plus de deux millions chaque année à signer des contrats d'intérim, cette nouvelle forme d'exploitation que le Programme commun de la Gauche voulait supprimer en 1981.

Le « travail temporaire » est le sujet de cette remarquable étude qui fourmille de témoignages vécus de ces travailleurs (77 % d'ouvriers) qui n'ont jamais la parole et qui supportent des conditions de travail souvent indignes.

Ce livre dénonce un mode de salariat, les abus qu'il permet, les situations de précarité qu'il engendre. Les sociétés d'intérim réalisent un chiffre d'affaires national qui approche les 20 milliards d'euros ; 310 milliards de dollars en 2014 dans le monde.

Plus d'une centaine d'intérimaires meurent chaque année en France, victimes d'accidents, de maladies, de suicides. Un intérimaire a de grandes difficultés pour louer un appartement ou faire un emprunt, et le salaire mensuel moyen côtoie le seuil de pauvreté.

Cette recherche très documentée sur ce mode d'emploi dénonce ce monde de l'irrespect et de la misère. »

Un livre très complet sur la question (approches historiques, juridiques, sociales, syndicales, politiques, etc.). ■

Serge Sanches

Editions d'Anglon, 2018 – 384 p.

TRAVAIL PRÉCAIRE ESCLAVAGE MODERNE



AÉROPORTS DU GRAND OUEST
CGT-AGO

Qui sommes-nous ?

La CGT Aéroports du Grand Ouest est un syndicat interprofessionnel présent depuis 2011 sur l'aéroport de Nantes Atlantique.

Notre siège social est sur le site, au plus près des salariés, présent afin de regrouper les salariés isolés, les sections syndicales, voire les syndicats CGT qui souhaitent participer au collectif CGT-AGO.

Le syndicat est soutenu dans sa démarche par un soutien financier et les échanges constants qu'il entretient avec son Union Locale.

Présent dans plus de **10 entreprises**, aussi diverses les unes que les autres, que sont la restauration, le commerce, la sécurité, la sûreté, l'avitaillement des aéronefs, la location de véhicule, hanling, cartering, l'aviation civile...

Nos ambitions sont les suivantes :

- ⇒ Assurer la défense collective et individuelle des droits et des intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux des salariés, par les moyens les plus appropriés ;
- ⇒ Réunir les élus CHSCT CGT dans un collectif, afin de traiter au mieux les problèmes récurrents de chaque entreprise, faire appel à la DIRECCTE, la CNIL si nécessaire ;
- ⇒ Participer à création de sections syndicales sur la plate-forme aéroportuaire, par la rencontre, la concertation, l'accompagnement de ceux-ci lors des élections professionnelles dans leur entreprise ;
- ⇒ Assurer des permanences afin d'accueillir, individuellement ou collectivement, les salariés, les accompagner, les orienter vers nos conseillers du salarié et prud'hommes ;
- ⇒ Contribuer au rassemblement de tous les salariés autour de leurs propres revendications professionnelles et interprofessionnelles ;
- ⇒ Le syndicat contribue, par sa présence, à créer la convergence des luttes indispensables de tous syndiqués, issus d'horizon professionnels différents mais liés étroitement au transport aérien. ■



**CEUX QUI
PENSENT QUE C'EST
IMPOSSIBLE
SONT PRIÉS DE
NE PAS DÉRANGER CEUX QUI
ESSAIENT**



Le mur de l'Atlantique, Monument de la Collaboration

Une sombre histoire incroyablement méconnue, comme si certains avaient voulu jeter un voile sur ces événements, comme lorsque l'on cache un honteux secret de famille.

Et pourtant, ce livre passionnant dévoile sans fard la réalité de ce qui s'est vraiment passé.

La construction du mur de l'Atlantique de 1942 à 1944, celle des blockhaus et des colossales bases sous-marines sur les côtes françaises, décidés par le régime nazi ... **tout cela n'aurait pas pu se faire sans le concours des entreprises françaises du BTP, grandes ou petites.** On estime que 1000 à 1500 entreprises du BTP en France ont travaillé pour l'organisation **Todt**, organisation militaro-industrielle créée par le régime nazi.

Quelques chiffres : « Selon un document publié en 1948 par la fédération CGT des travailleurs du bâtiment et des travaux publics, sur un total de 250 milliards de francs 1948 de travaux distribués aux entreprises françaises sous l'occupation, la **Compagnie française du bâtiment et des travaux publics** a bénéficié d'un chiffre d'affaire de 525 millions de francs grâce aux commandes allemandes. Il fut de 495 millions pour l'entreprise **Drouard frères**, de 337 millions pour **Dodin**, de 391 millions pour **Levaux**, de 270 millions pour **Sainrapt et Brice**. La société de construction des **Batignolles**, qui participe au chantier de la base sous-marine de Brest, va consacrer environ la moitié de son activité après 1942 à des travaux pour l'Organisation Todt. » (Pages 57 et 58).

La **société Française des Travaux routiers** va se développer considérablement et multiplier par vingt-deux son chiffre d'affaire de 1939, quand l'entreprise **Thireau-Morel** voit ses bénéfices multipliés par douze durant l'Occupation ... etc.

Une évidence : la construction du mur de l'Atlantique fut une véritable manne pour les entreprises du BTP.

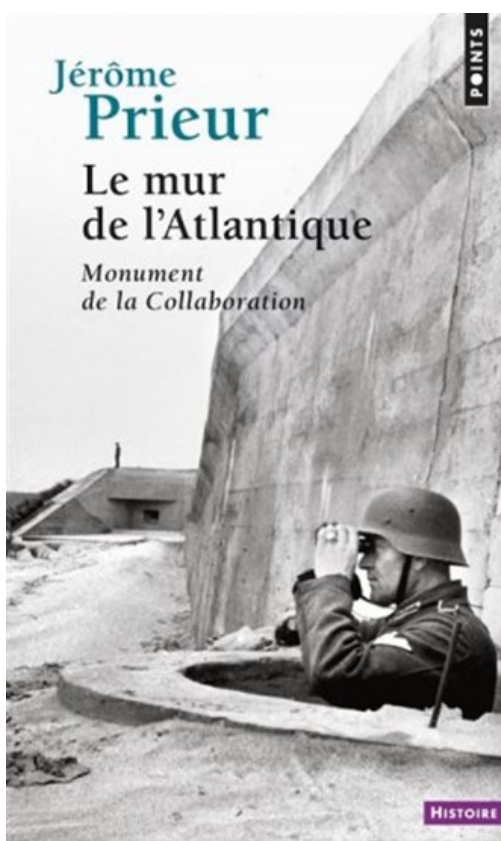
Pour l'entreprise Sainrapt et Brice, « son chiffre d'affaires global passe de 76 millions en 1938 à 271 millions en 1941, 41% de son activité est réalisé avec les allemands, dont 20% outre-Rhin. ».

Cette entreprise a d'ailleurs servi de fusible pour la profession à la libération, son patron ayant claironné son soutien aux nazis.

La direction de Sainrapt et Brice sera poursuivie et l'on jettera l'opprobre sur elle après-guerre.

Alors qu'elle ne se distinguera pas particulièrement des autres grandes entreprises de TP qui ont travaillé autant qu'elle, voire beaucoup plus qu'elle sur les chantiers allemands du mur de l'Atlantique.

A noter pour la petite histoire que l'entreprise Sainrapt et Brice fusionnera en 1981 avec la



Société Générale d'Entreprise (SGE), qui donnera naissance en 2001 au Groupe VINCI.

Durant l'Occupation, le secteur du BTP a véritablement prospéré. L'auteur relève qu'en 1945 on constate que le nombre d'entreprises du BTP s'élève à 4200 environ, contre 3500 avant-guerre, soit une progression de 60% (page 67).

En 1942-1943 ce sont 200 000 travailleurs français qui se trouvent sur les chantiers du mur de l'Atlantique, et en juin 1944 près de 300 000 travailleurs de toutes nationalités travaillent en France pour l'organisation Todt.

Cela dans les pires conditions : beaucoup sont parqués dans des camps de travail, tous sont soumis aux cadences infernales, mal logés, mal vêtus, mal nourris, victimes d'accidents de travail, etc...

Ce livre démonte un secret longtemps gardé, un secret tellement évident qu'il nous crève aujourd'hui les yeux : **le mur de l'Atlantique fut surtout construit par des entreprises françaises du BTP, et fut un véritable « Monument de la Collaboration ».**

L'ouvrage de Jérôme Prieur constitue une synthèse de cette incroyable histoire.

« *Le courage, c'est de chercher la vérité et la dire* » (Jean Jaurès) ; contre toutes les falsifications, cette œuvre est donc salutaire. Elle rétablit enfin la vérité historique.

Alors, pour tous les constructeurs, un livre courageux à lire... pour ne pas oublier ! ■

Qatar : des progrès plutôt lents...

Des dizaines d'étrangers travaillant sur l'un des chantiers du Mondial 2022 de football au Qatar n'ont pas été payés depuis des mois, a dénoncé mercredi 26 septembre l'organisation non gouvernementale (ONG) Amnesty International dans un nouveau rapport sur cet émirat du Golfe.

L'organisation affirme que des ressortissants du Népal, d'Inde et des Philippines ont des arriérés de salaires de 1 700 euros de la compagnie d'ingénierie **Mercury MENA**. Pour certains, cela représente l'équivalent de dix mois de revenus.

Amnesty souligne que cette situation a « ruiné des vies » et appelle Doha à régler ce problème.

Selon Amnesty, le système dit de la « *kafala* » – permettant d'interdire aux employés de changer d'employeurs ou de quitter le pays – a rendu possible l'exploitation par différentes sociétés de ses employés étrangers.

Les autorités qataries affirment de leur côté avoir fait beaucoup d'efforts pour l'amélioration des conditions de travail des ouvriers immigrés, notamment au niveau de la « *kafala* » que le gouvernement a déclaré commencer à démanteler.

Certains travailleurs ont été autorisés à quitter le Qatar, mais à leurs propres frais, rapporte l'ONG. L'un d'eux, Ernesto, un contremaître en tuyauterie des Philippines, qui n'a pas reçu de salaires pendant quatre mois, a déclaré qu'il était maintenant **plus endetté qu'à son arrivée** dans le Golfe. Certains Népalais non rémunérés ont dû retirer leurs enfants de l'école.

Au début de septembre, le Qatar avait annoncé qu'il supprimerait les **visas de sortie** pour les travailleurs étrangers désirant quitter le pays, mais aucune date d'entrée en vigueur de cette mesure n'a été communiquée...

Pour May Romanos, l'auteure principale de l'enquête d'Amnesty International, « *il y a quelques améliorations, quelques réformes, mais c'est lent (...) et le temps presse* ». ■

(Agences de presse)



Grand Paris et insertion

Le groupe VINCI, qui a la plupart des chantiers sur le **Grand Paris**, a déjà annoncé qu'il y aura un parrainage concernant la main d'œuvre (jeune en insertion et autres). Cela est un bon raisonnement, mais ces jeunes qui n'ont pas d'expérience dans le BTP ou autre domaine, que vont-ils penser de nos métiers ? Qui plus est, on nous demande de plus en plus de flexibilité et de compétitivité (le rendement) : pour des jeunes qui n'y connaissent pas grand chose, cela aura-t-il pour résultat un dégoût du travail ?



L'association **Aurora** (*) a-t-elle un débouché sur les marchés publics du Grand Paris ?

Concernant ceci, la CGT espère avoir le maximum de retours pour faire une analyse de ces nouveaux défis, qui concernent la réinsertion des jeunes. ■

(*) Hébergement, soin et insertion des personnes en situation de précarité ou d'exclusion.

Président : Pierre Coppey,
1^{er} vice-président : Xavier Huillard.



Matière à débat

Envoyez-nous vos articles, faites connaître vos expériences et vos points de vue. Et n'hésitez pas à engager le débat ou à user de votre droit de réponse : c'est dans l'échange que se forment les meilleures analyses et les meilleures pratiques.

coopérant fédéral : Yves Gauby
06.45.44.88.43
losgobis@orange.fr

**4: Champagne Ardennes / Lorraine
Alsace / Bourgogne / Franche-Comté**
Christian BAIK (E)
06.77.75.89.54
Christian.baik@yahoo.fr
Lionel CLAUSSIE (R)
06.86.54.01.68
lloell@yahoo.fr

6: Rhône Alpes / Auvergne
Alain DI PIRRO (R)
06.23.42.69.04
ce-aurorad07@wanadoo.fr
Denis MARCHAL (E)
06.76.94.35.45
denis.marchal5@libertysurf.fr
Amar AHMED HEZAM (R)
06.63.97.51.79
calteaulxandra@yahoo.fr
Arnaud BOUCHEIX (VA)
06.99.21.06.87
cgt.aeroport.cfe@gmail.com

**7: Paca / Languedoc Roussillon
Corse**
Marie-Claire ANDRE (VF)
06.73.80.45.58
marie-claire.andre@faceo.com
QUETGLAS Jacques (CT)
06.20.97.07.37
Jacquesquetglas@outlook.fr
Christian MIMAUULT (A)
06.46.06.18.72
chmimo64@sfr.fr

3: Nord Pas de Calais / Picardie
Michaël ROMMEL (R)
06.15.18.01.35
miro.5972@live.fr
Gilles THOREL (E)
06.15.98.12.70
gillesthorel@orange.fr

VF - VINCI Facilities
A - Autoroutes
VA - VINCI Airports

1: Bretagne / Normandie
Frédéric MAU (R)
06.83.69.62.00
fredomau@hotmail.fr

Légende: CT - Construction
E - Energies
R - Routes

10: Ile de France
Daniel ALLARD (VF)
06.89.70.65.52
Syndicat.energielec@hotmail.com
All TOLLU (CT)
06.60.48.89.86
Ali.91@orange.fr

Alexandre FELS (E)
06.62.78.57.03
alexandrefels@orange.fr
Francis LEMASSON (CT) Cadre
06.76.40.12.03
lemasson.francis@orange.fr

2: Pays de la Loire / Centre
Didier SIMON (R)
06.12.45.92.99
didier.simon49@wanadoo.fr
Dominique BRILLANT (A)
06.25.24.48.24
gisdo@orange.fr

**9: Poitou Charentes / Limousin
Vendée / Touraine**
Philippe LOIRAUD (R)
06.42.30.69.00
p.loiraud@voila.fr
Karim ELJHAD (CT)
06.43.02.56.42
k.eljhad@gmail.com

8: Aquitaine / Midi Pyrénées
Philippe GABORIAU (R)
06.29.53.09.39
cgtconstaqui@wanadoo.fr
Denis BOUTINEAUD (E) Etam
06.19.17.80.45
denis.boutineaud@orange.fr

Représentant Syndical
Christian RENARD (E) Etam
06.89.15.47.56
christian.renard0519@orange.fr

11: Dom. Tom
Raymond PAYET (CT)
06.92.85.79.03
cgttrbtp@wanadoo.fr

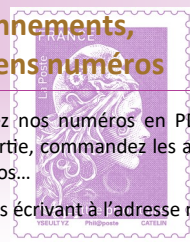
CGT : www.cgt.fr

UGICT-CGT : www.ugict.cgt.fr

FNSCBA : construction.cgt.fr

Abonnements, anciens numéros

Recevez nos numéros en PDF dès leur sortie, commandez les anciens numéros...
en nous écrivant à l'adresse mail ci-contre.



L'ECHO des salaires
de VINCI

c/o FNSCBA-CGT
263 rue de Paris
Case 413
93514 Montreuil Cedex

journal.cgt.vinci@gmail.com